

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de protection des droits

Réf.: DAJP/2022-575

ÉLECTIONS DES REPRESENTANTS DES USAGERS A LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Le Président de l'université

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 719-20 et D. 719-21;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la décision DAJP/n°2022-494 du Président de l'Université en date du 19 septembre 2022 portant convocation des électeurs;

Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé les 23 et 24 novembre 2022;

DÉCIDE

CFVU - Secteur 1

Article 1 : Répartition des sièges

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit:

Nombre de sièges	3		6386
Inscrits	5 085	Liste A : Uni pour la réussite et le	434 voix
Votants	1 024	mérite	
Pourcentage de participation	20,13%		
Bulletins de blancs et nuls	91	Liste B : SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité	499 voix
Suffrages exprimés	933		
Quotient électoral	311,00		



	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2º répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Uni pour la réussite et le mérite	434	1	123,00	0	1
Liste B : SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité	499	1	188,00	1	2

Article 2 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus (par ordre alphabétique) :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	LISTE
Louna ASSOUMOU	Zoé BAUCHET	SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité
Keveren CERIOLI	/	SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité
Hugo MAUSSION-VENZAC	Andrea DERIOT	Uni pour la réussite et le mérite







CFVU - Secteur 2

Article 3 : Répartition des sièges

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit:

Nombre de sièges	5	Liste A : Uni : Pour la réussite, contre	238 voix
Inscrits	8 954	les blocages et les dégradations	
		Liste B: Bouge Ton Campus avec	
Votants	2 152	l'AGATE et ses assos !	754 voix
Pourcentage de participation	24,03%		
Bulletins de blancs et nuls	92	Liste C : SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité	1 068 voix
Suffrages exprimés	2 060		
Quotient électoral	412,00		

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2° répartition au plus fort reste	Reste	3° répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Uni : Pour la réussite, contre les blocages et les dégradations	238	0	238,00	0	238,00	0	o
Liste B : Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos !	754	1	342,00	1	0,00	0	2
Liste C : SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité	1 068	2	244,00	0	244,00	1	3

Article 4 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus (par ordre alphabétique) :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	LISTE
Alice VAN TIEL	Mel BELLEC-HIVERT	SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité
Enzo CASSEREAU	Emma TREYSSEDE	SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité
Agathe JOYEUX	Léo CORDAT	SET et Solidaires Etudiant.e.s contre la précarité
Iona AYREAULT	Emma LEFEBVRE	Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos !
Corentin POUMAREDES	Lilian BRUNEAU	Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos!

9 Université de Tours



CFVU - Secteur 3

Article 5 : Répartition des sièges

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	4	Liste A : Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos !	534 voix
Inscrits	6 423		
Votants	1 097		
Pourcentage de participation	17,07%		
Bulletins de blancs et nuls	73	Liste B : SET et Solidaire Etudiant.e.s contre la précarité	490 voix
Suffrages exprimés	1 024		
Quotient électoral	256,00		

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2º répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos !	534	2	22,00	0	2
Liste B : SET et Solidaire Etudiant.e.s contre la précarité	490	1	234,00	1	2

Article 6 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus (par ordre alphabétique) :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	LISTE
Paul-Antoine MATIGNON	Guillian HAYS	Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos!
Ilouna GOMEZ	Roxanne FOTIUS	Bouge Ton Campus avec l'AGATE et ses assos!
Nathan RENAUDIN	Guewen LE BELLEGO-BOULAY	SET et Solidaire Etudiant.e.s contre la précarité
Eléonore SOULIE	Alix LERON	SET et Solidaire Etudiant.e.s contre la précarité





4



CFVU - Secteur 4

Article 7 : Répartition des sièges

Conformément aux articles susvisés du code de l'éducation, les sièges sont répartis comme suit :

Nombre de sièges	4	
Inscrits	10 250	
Votants	1 296	
Pourcentage de participation	12,64%	Liste A: Bouge Ton Campus avec 1246 voix l'AGATE et ses assos
Bulletins de blancs et nuls	50	THAN I ST SES GOOD
Suffrages exprimés	1 246	
Quotient électoral	311,50	

	Suffrages exprimés	1 ^{ère} répartition au quotient électoral	Reste	2° répartition au plus fort reste	Nombre total de siège
Liste A : Bouge ton			/	/	
Campus	1 246	4			4

Article 8 : Proclamation des élus

Sont en conséquence proclamés élus (par ordre alphabétique) :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	LISTE
Emmanuelle FOUGERE	Clothilde FOUILLOUX	Bouge ton Campus
Lucien PERRUCHE	Tony GONCALVES	Bouge ton Campus
Anouk LEGROS	Anne-Claire PRADEAU	Bouge ton Campus
Dimitry ABAFOUR	François ANGELOU-THIMEL	Bouge ton Campus

Article 9 : Affichage des résultats

La présente décision sera publiée sur le site de vote et affichée dans les locaux de l'université.

Fait à Tours, le 25 novembre 2022

A. Giacometi

Arnaud Giacometti





Président de l'Université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le :

2 5 NOV. 2027

Transmise au Recteur le :

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Tout électeur ainsi que le président de l'université et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable présenté devant la commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Le recours est à adresser à :

Université de Tours M. le Président de la commission des opérations électorales Direction des affaires juridiques 60, rue du Plat d'Étain BP 12050 37020 Tours Cedex 1